

Tableaux de données

Environnement¹

Données quantitatives	2024	2023	2022	Indicateur GRI
Émissions de gaz à effet de serre (GES) (teqCO₂)				
Émissions de gaz à effet de serre (type 1 et 2) ^{1,2}	86 800	87 583	93 420	305-1, 305-2
Immeubles de bureaux gérés	57 072	58 749	63 722	305-1, 305-2
Immeubles résidentiels à logements multiples	29 728	28 833	29 698	305-1, 305-2
Émissions directes de GES (type 1) ^{1,2}	48 420	48 107	52 575	305-1
Immeubles de bureaux gérés	23 164	23 500	26 919	305-1
Immeubles résidentiels à logements multiples	25 256	24 607	25 656	305-1
Émissions indirectes de GES d'énergie (type 2) (basées sur l'emplacement) ^{1,2}	38 380	39 475	40 845	305-2
Immeubles de bureaux gérés	33 908	35 249	36 803	305-2
Immeubles résidentiels à logements multiples	4 472	4 227	4 042	305-2
Émissions indirectes de GES d'énergie (type 2) (basées sur le marché) ^{1,2}	38 367	39 459	40 826	305-2
Immeubles de bureaux gérés	33 895	35 232	36 784	305-2
Immeubles résidentiels à logements multiples	4 472	4 227	4 042	305-2

1 Toutes les données sur l'environnement (c.-à-d., les émissions, l'énergie, l'eau et les déchets) font référence aux portefeuilles d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples gérés de la société Conseillers immobiliers GWL, et elles sont consolidées selon une approche de contrôle opérationnel. Un sous-ensemble de données environnementales fait l'objet d'une mission d'assurance externe réalisée par un tiers indépendant, conformément à la norme ISAE 3410 : Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre. Les données industrielles et du commerce de détail sont exclues, car les données sont accessibles pour les zones communes. Les totaux des émissions de GES sont calculés au moyen des totaux des émissions de type 2 basées sur l'emplacement.

2 Nos émissions de GES de type 1 et de type 2 sont liées aux actifs sous gestion, où nous avons le contrôle opérationnel. Notre année de base de rapport est 2019. Nous utilisons des critères élaborés par la direction à l'aide de la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre du WBCSD pour orienter notre méthode de calcul des émissions de GES. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Les coefficients d'émission et les potentiels de réchauffement de la planète sont basés sur le Rapport d'inventaire national le plus récent d'Environnement Canada, les coefficients du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les fournisseurs de services publics. Les émissions de type 1 sont liées à la consommation de gaz naturel et de mazout, excluant les émissions de GES associées à l'utilisation de combustible dans les génératrices auxiliaires et les ajouts de fluide frigorigène. Les émissions de type 2 sont liées à l'électricité, la vapeur, l'eau fraîche et l'eau chaude achetées. Les émissions de type 2 basées sur le marché comprennent l'achat de crédits d'énergie renouvelable.

Données quantitatives	2024	2023	2022	Indicateur GRI
Émissions de gaz à effet de serre (GES) (teqCO₂) (suite)				
Autres émissions indirectes de GES (type 3) ^{1, 2}	22 207	22 180	22 312	305-3
Immeubles de bureaux gérés	4 741	4 655	3 657	305-3
Immeubles résidentiels à logements multiples	17 465	17 525	18 655	305-3
Intensité des émissions de GES (teqCO ₂ /1 000 pi ²) ^{1, 3}	3,63	3,69	3,91	305-4, CRE 3
Immeubles de bureaux gérés	3,09	3,17	3,37	305-4, CRE 3
Immeubles résidentiels à logements multiples	4,73	4,76	5,02	305-4, CRE 3
Réduction nette des GES par la conservation (teqCO ₂) ⁴	(3 422)	(3 569)	(5 654)	305-5
Consommation d'énergie (MWh)				
Consommation d'énergie dans l'organisation ⁵	568 897	569 469	592 496	302-1
Combustible non renouvelable consommé	257 737	256 108	279 824	302-1
Gaz naturel (mesurée)	257 737	256 108	279 824	302-1
Électricité achetée pour consommation	284 563	282 839	280 399	302-1
Vapeur achetée pour consommation	24 965	29 669	31 729	302-1
Eau chaude achetée pour la consommation	652	88	–	302-1
Eau réfrigérée achetée pour la consommation	979	766	544	302-1

- 1 Toutes les données sur l'environnement (c.-à-d., les émissions, l'énergie, l'eau et les déchets) font référence aux portefeuilles d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples gérés de la société Conseillers immobiliers GWL, et elles sont consolidées selon une approche de contrôle opérationnel. Un sous-ensemble de données environnementales fait l'objet d'une mission d'assurance externe réalisée par un tiers indépendant, conformément à la norme ISAE 3410 : Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre. Les données industrielles et du commerce de détail sont exclues, car les données sont accessibles pour les zones communes. Les totaux des émissions de GES sont calculés au moyen des totaux des émissions de type 2 basées sur l'emplacement.
- 2 Nos émissions de GES de type 3 comprennent les émissions des déchets mis en décharge et la récupération d'énergie, ainsi que la distribution d'eau pour les actifs sous gestion, où nous avons le contrôle opérationnel. Nous utilisons des critères élaborés par la direction à l'aide de la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre du WBCSD pour orienter notre méthode de calcul des émissions de GES. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Les coefficients d'émission et les potentiels de réchauffement de la planète sont basés sur le Rapport d'inventaire national d'Environnement Canada et les coefficients du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- 3 Les intensités de nos émissions de gaz à effet de serre font référence aux types 1, 2 et 3 pour les immeubles de bureaux et les immeubles résidentiels à logements multiples seulement (tel qu'il est indiqué dans cette annexe). La superficie totale en pieds carrés utilisée pour calculer les intensités des émissions est fondée sur la superficie brute de plancher.
- 4 Réduction estimée des émissions de GES de types 1, 2 et 3, attribuable à des initiatives de conservation dans les immeubles de bureaux et résidentiels à logements multiples, par rapport aux émissions de 131 863 tonnes d'eq CO₂ pendant l'année de référence 2019. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. L'estimation tient compte des nouveaux aménagements et des facteurs hors du contrôle de la gestion qui influent sur les émissions, comme les changements dans les coefficients d'émission, le taux d'occupation et la météo. Les facteurs externes sont pris en compte au moyen des pratiques acceptées par l'industrie, telles que l'analyse de régression.
- 5 L'énergie consommée dans l'organisation fait référence à notre portefeuille d'actifs d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion, qui relèvent de notre limite de contrôle opérationnel. Nous ne déclarons pas l'information sur l'énergie lorsque les immeubles sont hors de notre contrôle opérationnel (p. ex., bâtiment à locataire unique, qui paie tous les services publics). La déclaration de consommation d'énergie comprend la consommation d'énergie provenant de sources de combustibles non renouvelables (p. ex., le gaz naturel) et l'énergie achetée (p. ex. l'électricité, la vapeur et la consommation d'eau réfrigérée).

Données quantitatives	2024	2023	2022	Indicateur GRI
Consommation d'énergie (MWh) (suite)				
Intensité de l'énergie (kWh/q/ pi ²) ¹	18,96	19,15	20,01	302-3, CRE 1
Immeubles de bureaux gérés	18,86	19,23	20,18	302-3, CRE 1
Immeubles résidentiels à logements multiples	19,16	18,99	19,65	302-3, CRE 1
Réduction nette de la consommation d'énergie par la conservation (MWh) ²	(18 316)	(34 821)	(54 546)	302-4
Déchets				
Déchets générés - absolu (en tonnes) ³	14 470	15 908	15 945	306-3
Immeubles de bureaux gérés	4 891	5 386	4 493	306-3
Immeubles résidentiels à logements multiples	9 579	10 522	11 452	306-3
Intensité des déchets générés (tonnes/1 000 pi ²)	0,48	0,53	0,54	306-3
Immeubles de bureaux gérés	0,24	0,27	0,22	306-3
Immeubles résidentiels à logements multiples	0,96	1,08	1,19	306-3
Méthode d'élimination des déchets (tonnes)⁴				
Déchets mis en décharge ⁵	9 982	9 969	10 036	306-5
Recyclé ⁶	3 481	4 844	5 224	306-4
Matières organiques ⁷	1 006	1 095	685	306-4
Récupération pour énergie ⁸	1	1	-	306-4
Taux de détournement des déchets des décharges (%) ⁹	31 %	37 %	37 %	306-4

1 Notre intensité énergétique couvre l'énergie consommée dans le portefeuille géré d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples, couvrant le gaz naturel et l'électricité achetée et la vapeur. Nous présentons l'intensité énergétique en fonction de l'équivalence en kWh par pied carré de la superficie brute de plancher.

2 Réduction estimée de la consommation d'énergie, attribuable à des initiatives de conservation dans nos immeubles de bureaux et résidentiels à logements multiples, par rapport à la consommation d'énergie de 669 644 MWh pendant l'année de référence 2019. Les sources d'énergie prises en compte dans le calcul comprennent le gaz naturel, l'électricité, la vapeur, l'eau fraîche et l'eau chaude. L'estimation tient compte des nouveaux aménagements et des facteurs hors du contrôle de la gestion qui influent sur la consommation d'énergie, comme le taux d'occupation et la météo. Les facteurs externes sont pris en compte au moyen des pratiques acceptées par l'industrie, telles que l'analyse de régression.

3 Toutes les données sur les déchets font référence aux déchets non dangereux générés dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion, qui sont mis en décharge ou récupérés pour l'énergie.

4 Les méthodes d'élimination des déchets sont fondées sur les renseignements qui nous ont été fournis par nos gestionnaires/sous-traitants de collecte des déchets.

5 Les déchets mis en décharge comprennent les déchets non dangereux dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion.

6 Les déchets recyclés comprennent divers flux de recyclage (p. ex., papier, carton, plastiques) dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion.

7 Les déchets de matières organiques comprennent les déchets de l'intérieur et de l'extérieur recueillis pour le compostage ou le ramassage des matières organiques.

8 Notre société de collecte des déchets nous communique la quantité de déchets envoyés à la récupération pour l'énergie (p. ex. installations de production d'énergie à partir de déchets).

9 Seuls les déchets recyclés et de matières organiques sont comptés comme détournés. Le taux moyen de détournement pour les immeubles de bureaux en 2024 était de 56 %, tandis que le taux moyen de détournement pour les immeubles résidentiels à logements multiples était de 18 %.

Données quantitatives	2024	2023	2022	Indicateur GRI
Eau¹				
Eau retirée (m ³)	1 780 127	1 785 405	1 788 285	303-3, 303-5
Immeubles de bureaux gérés	657 256	667 745	673 862	303-3, 303-5
Immeubles résidentiels à logements multiples	1 122 871	1 117 660	1 114 423	303-3, 303-5
Intensité de la consommation d'eau (L/pi ²) ²	59,33	60,04	60,39	CRE 2
Immeubles de bureaux gérés	32,83	33,41	33,71	CRE 2
Immeubles résidentiels à logements multiples	112,47	114,65	115,79	CRE 2
Certifications, étiquetage ou cote d'immeubles verts				
% global d'actifs³				
% des immeubles qui ont reçu une certification d'immeubles verts, par immeuble	91 %	93 %	84 %	CRE 8
% des immeubles qui ont reçu une certification d'immeubles verts, par surface de plancher	88 %	88 %	86 %	CRE 8
Nombre d'immeubles par catégorie d'actif⁴				
Nombre total d'immeubles qui ont reçu une certification	360	377	359	CRE 8
Immeubles de bureaux	58	58	59	CRE 8
Immeubles résidentiels à logements multiples	34	37	37	CRE 8
Commerces de détail ouverts	132	132	101	CRE 8
Industries légères	136	150	162	CRE 8
Nombre d'immeubles par type de certification⁵				
LEED (CBDCa)	26	26	25	CRE 8
BOMA BEST (BOMA Canada)	354	368	346	CRE 8
Autres certifications d'immeubles verts (ENERGY STAR)	1	6	3	CRE 8
Certifications en matière de santé, de bien-être et d'accessibilité (FitWel, WELL ou RHFAC)	35	20	20	CRE 8

1 L'eau consommée et les données d'intensité font référence à l'eau retirée des réserves d'eau municipales dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion. Les quantités d'eau prélevées sont basées sur les renseignements fournis par nos fournisseurs de services publics.

2 Nous présentons l'intensité de l'eau en fonction des litres par pied carré de la superficie brute de plancher.

3 Pourcentages basés sur les actifs admissibles (c'est-à-dire, ceux qui répondent aux critères d'admissibilité établis par les systèmes de notation ou la gestion interne).

4 Les totaux sont par bâtiment individuel. Un actif peut être composé de plusieurs immeubles, comme il est indiqué dans la partie principale du présent rapport.

5 Certains immeubles ont plusieurs types de certification. Par conséquent, le nombre total de certifications peut dépasser le nombre total d'immeubles certifiés. En 2024, les certifications en matière d'accessibilité ont augmenté grâce à la participation de CIGWL au défi des bâtiments sans obstacles de la Fondation Rick Hansen.

Sécurité

Données quantitatives	2024	2023	2022	Indicateur GRI
Comités mixtes (direction/employés) de santé et de sécurité				
% de l'effectif faisant partie des comités mixtes (direction/employés) de santé et de sécurité ¹	20 %	20 %	20 %	403-1, 403-8, CRE
Système de gestion SST 45001				
% de l'organisation qui utilise un système de gestion de la sécurité aligné sur le système OHSAS 18001	100 %	100 %	100 %	CRE 6
Formation en matière de santé et sécurité²				
Nombre d'employés recevant une formation en matière de santé et sécurité	745	750	785	404-1
Nombre d'heures de formation en matière de sécurité reçue par employé	5	5	4	404-1
Rendement en matière de santé et sécurité au travail (SST)				
Taux de blessures (taux d'incidents à déclarer) ³	1,28	0,64	0,69	403-9
Taux de gravité ⁴	1,25	2	2,2	403-9
Taux de journées perdues ⁵	0,29	0,14	0,41	403-9
Maladies professionnelles	0	0	0	403-9
Nombre total d'événements dangereux (quasi-accidents)	8	10	7	403-9
Décès ⁶	0	0	0	403-9

1 Des comités mixtes de santé et de sécurité ont été établis dans toutes les régions à l'échelle nationale et sont composés de membres de la direction et d'employés. Les travailleurs représentent au moins 50 % des membres de chaque comité. Il y a un coprésident élu parmi les travailleurs, qui préside le comité en collaboration avec un coprésident nommé du côté de l'employeur.

2 Tous les employés suivent chaque année une formation obligatoire en matière de santé et de sécurité au travail.

3 Le taux de blessures est le nombre de cas d'incidents à déclarer par 200 000 heures travaillées des employés (nombre de cas à déclarer x 200 000/ nombre d'heures travaillées des employés). Le taux de blessures ne comprend pas les blessures mineures (niveau de premiers soins). Tous les incidents nécessitant l'aide médicale immédiate d'un médecin, d'un hôpital ou d'un dentiste sont signalés. En 2024, l'augmentation du taux d'accidents est attribuable aux altercations publiques; nous avons intégré cette nouvelle catégorie d'incidents dans la santé et la sécurité au travail. Des leçons ont été tirées et des campagnes de prévention sont en cours d'élaboration afin de sensibiliser davantage le public et de proposer des mesures de contrôle des risques pour les types de blessures suivants : lésions des tissus mous, glissades/trébuchements/chutes et altercations publiques.

4 Le taux de gravité est le nombre de jours de travail perdus divisé par le nombre total d'incidents à déclarer.

5 Le taux de journées perdues est égal au nombre de cas de temps perdu x 200 000/nombre d'heures travaillées des employés. Le taux de journées perdues en 2022 comprenait deux blessures des tissus mous nécessitant une rééducation, en 2023, une blessure des tissus mous nécessitant une rééducation, et en 2024, deux blessures des tissus mous nécessitant une rééducation.

6 Les décès font référence à nos employés.

Employeur de choix

Données quantitatives	2024	2023	2022	Indicateur GRI
Nombre total d'employés¹				
Nombre total d'employés	770	790	801	2-7
Employés par sexe²				
Nombre d'employées (femmes)	368 (48 %)	365 (46 %)	367 (46 %)	2-7
Nombre d'employés (hommes)	402 (52 %)	425 (54 %)	434 (54 %)	2-7
Employés par âge²				
Employés âgés de moins de 30 ans	86 (11 %)	78 (10 %)	89 (11 %)	2-7
Employés âgés de 30 à 50 ans	377 (49 %)	388 (49 %)	409 (51 %)	2-7
Employés âgés de plus de 50 ans	307 (40 %)	324 (41 %)	303 (38 %)	2-7
Employés par contrat²				
Nombre d'employés (permanents)	741	759	774	2-7
Nombre d'employés (à temps partiel)	4	8	5	2-7
Nombre d'employés (temporaires ou contractuels)	25	23	22	2-7, 2-8
Employés par région²				
Alberta	122 (16 %)	135 (17 %)	135 (17 %)	2-7
Canada atlantique	14 (1 %)	17 (2 %)	16 (2 %)	2-7
Colombie-Britannique	76 (10 %)	79 (10 %)	81 (10 %)	2-7
Manitoba/Saskatchewan	92 (12 %)	91 (12 %)	97 (12 %)	2-7
Ontario	428 (56 %)	423 (54 %)	429 (54 %)	2-7
Québec	38 (5 %)	45 (5 %)	43 (5 %)	2-7
Embauche de nouveaux employés³				
Nombre total d'embauches de nouveaux employés	143 (19 %)	142 (18 %)	147 (18 %)	401-1

1 Nos employés à temps plein représentent Conseillers immobiliers GWL et notre filiale en propriété exclusive, Conseillers immobiliers résidentiels GWL. Nous avons des employés permanents, à temps partiel et contractuels. Nous n'avons aucun employé syndiqué. La méthodologie appliquée calcule le nombre d'employés à la fin de l'année de déclaration (31 décembre 2024).

2 Les employés par région, âge et sexe comprennent les employés permanents, à temps partiel et contractuels. Les employés à temps plein et à temps partiel sont différenciés d'après le nombre habituel d'heures travaillées par semaine, tandis que les travailleurs occasionnels et temporaires sont définis sur la base des contrats de travail à court terme (p. ex., stage coopératif). Les données sur les employés sont gérées et extraites par le système de rémunération et les bases de données internes de Conseillers immobiliers GWL.

3 Le nombre de nouveaux employés correspond au nombre d'employés embauchés au cours de l'exercice visé. Il comprend les embauches externes (c'est-à-dire les candidats externes à l'entreprise), les transferts de la Canada Vie à CIGWL, et les employés qui se sont joints à l'entreprise et qui l'ont quittée au cours de la même année. Les chiffres excluent les étudiants d'été (programme coopératif), les transferts et les nominations internes, ainsi que les employés qui ont signé un contrat, mais qui n'ont pas commencé à travailler. La méthode de calcul du nombre de nouveaux employés a été mise à jour en 2024.

Données quantitatives	2024	2023	2022	Indicateur GRI
Embauche de nouveaux employés (suite)¹				
Groupe d'âge				
Embauche de nouveaux employés âgés de moins de 30 ans	40 (28 %)	44 (30 %)	38 (26 %)	401-1
Embauche de nouveaux employés âgés de 30 à 50 ans	77 (54 %)	63 (44 %)	65 (44 %)	401-1
Embauche de nouveaux employés âgés de plus de 50 ans	26 (18 %)	35 (26 %)	44 (30 %)	401-1
Sexe				
Embauche de nouvelles employées (femmes)	79 (55 %)	63 (44 %)	67 (46 %)	401-1
Embauche de nouveaux employés (hommes)	64 (45 %)	79 (56 %)	80 (54 %)	401-1
Roulement des employés²				
Nombre relatif au roulement des employés	191 (25 %)	210 (26 %)	196 (24 %)	401-1
Groupe d'âge				
Roulement des employés âgés de moins de 30 ans	59 (31 %)	48 (23 %)	43 (22 %)	401-1
Roulement des employés âgés de 30 à 50 ans	74 (39 %)	106 (50 %)	98 (50 %)	401-1
Roulement des employés âgés de plus de 50 ans	58 (30 %)	56 (27 %)	55 (28 %)	401-1
Sexe				
Roulement des employées (femmes)	96 (50 %)	90 (43 %)	103 (53 %)	401-1
Roulement des employés (hommes)	95 (50 %)	120 (57 %)	93 (47 %)	401-1

1 Le nombre de nouveaux employés correspond au nombre d'employés embauchés au cours de l'exercice visé. Il comprend les embauches externes (c'est-à-dire les candidats externes à l'entreprise), les transferts de la Canada Vie à CIGWL, et les employés qui se sont joints à l'entreprise et qui l'ont quittée au cours de la même année. Les chiffres excluent les étudiants d'été (programme coopératif), les transferts et les nominations internes, ainsi que les employés qui ont signé un contrat, mais qui n'ont pas commencé à travailler. La méthode de calcul du nombre de nouveaux employés a été mise à jour en 2024.

2 Les nombres relatifs au roulement du personnel comprennent tous les départs de l'entreprise, volontaires et involontaires, y compris les démissions, les retraits, les cessations d'emploi et les départs à la retraite. Le taux de roulement est attribuable aux tendances générales du marché du travail et de l'industrie des services financiers au Canada, qui stimulent la demande d'employés qualifiés et entraînent une concurrence accrue pour la rétention des talents. La société CIGWL demeure déterminée à identifier et à régler les problèmes de rétention, et s'efforce d'améliorer les mesures visant à favoriser le maintien des employés de valeur.

Données quantitatives	2024	2023	2022	Indicateur GRI
Formation des employés				
Formation et éducation : cours à l'interne, en ligne¹				
Formation totale sur la conformité (heures) ²	3 491	3 059	983	404-1
Formation totale autonome en ligne (heures) ³	311	1 254	434	404-1
Heures de formation interne par employé (heures/employé/année)	4,94	5,46	1,76	404-1
Formation et éducation : cours externes⁴				
Nombre d'employés qui ont présenté une demande de financement	193 (25 %)	128 (16 %)	97 (12 %)	404-1, 404-2
Financement de la formation (\$)	154 286,07 \$	166 247,00 \$	110 587,00 \$	404-1, 404-2

1 La formation interne, en ligne, concerne les cours offerts sur les plateformes d'apprentissage électronique de CIGWL et de la Canada Vie. Les heures de formation sont calculées en multipliant le nombre de participants par la durée prévue de la formation.

2 La formation à la conformité comprend la formation relative aux codes, politiques et procédures de l'entreprise (par exemple, la lutte contre le blanchiment d'argent, le code de conduite, l'accessibilité, la protection de la vie privée). À partir de 2023, CIGWL a lancé de nouveaux cours de conformité (par exemple, formation des superviseurs en santé et sécurité au travail, formation à la lutte contre le blanchiment d'argent dans l'immobilier) et a augmenté la matière des cours existants (par exemple, sensibilisation à la politique environnementale de l'entreprise), augmentant ainsi le nombre d'heures de formation à la conformité. En 2024, les formations sur la conformité ont encore augmenté, car les nouvelles recrues de cette année-là occupaient proportionnellement davantage de postes nécessitant des formations obligatoires à l'embauche.

3 La formation en ligne autonome fait référence au perfectionnement volontaire des compétences (p. ex., compétences en informatique, aptitudes au leadership). En 2023, le nombre d'heures de formation autonome en ligne a augmenté en raison d'un cours intitulé « Inclusion pour tous » donné par un instructeur, auquel la plupart des employés de CIGWL ont participé.

4 La formation externe est soutenue par la politique de remboursement des frais de scolarité de la Canada Vie, qui offre 2 000 \$ par ETP par année pour les cours de perfectionnement professionnel externes et appuie le perfectionnement des compétences et aptitudes des employés liés à leur emploi. La participation au programme est volontaire. Les nombres ne comprennent pas la formation supplémentaire financée par les budgets discrétionnaires des unités d'affaires.

Investissements communautaires

Données quantitatives	2024	2023	2022	Indicateur GRI
Contribution en espèces ¹	185 237 \$	176 796 \$	200 847 \$	201-1
Dons en nature, dons de produits ou de services (heures) ²	615	735	742	201-1

1 Nombre total de dons de bienfaisance versés par les employés des sociétés Conseillers immobiliers GWL / Conseillers immobiliers résidentiels GWL ou par la Canada Vie au nom de CIGWL à divers organismes de bienfaisance. Les dons de bienfaisance pour 2022 et 2023 ont été corrigés rétroactivement afin d'inclure les dons versés à Breakthrough T1D. Les retraitements ont augmenté la contribution en espèces de 5 % pour 2022 et de 9 % pour 2023.

2 Les heures de travail que les employés de Conseillers immobiliers GWL ont consacrées aux journées de construction d'Habitat pour l'humanité dans tout le Canada. Les heures de service pour 2022 et 2023 ont été corrigées rétroactivement afin d'inclure la contribution de la division de gestion immobilière de banlieue de CIGWL en Colombie-Britannique à la banque alimentaire de Surrey. Les retraitements ont entraîné une augmentation des heures de service de 18 % pour 2022 et de 17 % pour 2023.